

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2023.338

OBJET

EHPAD COMBAREL
Convention de formation « Troubles de la déglutition »
avec E-SANTEFORMATION (Rodez)

Le Vice-Président du C.C.A.S. de RODEZ,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R.123-21 et R.123-22, permettant au Président ou au Vice-Président d'agir sur délégation du Conseil d'Administration, par voie de décisions, dans certaines matières,

Vu la délibération n°2020.038 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 29 juillet 2020 déléguant au Président ou au Vice-Président la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code de l'Action Sociale et des Familles ci-dessus rappelés,

Vu le budget de l'exercice 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer, avec l'organisme E-SANTEFORMATION, Parc d'activité de la Gineste, 227 rue Pierre Carrère, 12023 Rodez Cedex 9, une convention pour la formation intitulée « *Troubles de la déglutition* » pour deux stagiaires de l'EHPAD COMBAREL.

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroulera dans les locaux de l'organisme E-SANTEFORMATION.

Le coût de cette prestation s'élève à un total de 350 € nets de toutes taxes.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2023, compte 6488.

Article 2 : La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie exécutoire la présente décision,
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

Le Président du C.C.A.S.
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Fait à RODEZ, le 24 Juillet 2023

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Francis FOURNIE

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Convention Simplifiée de Formation N° 1151

N° session 230089A - INTER

Entre les soussignés :

◆ **E-SANTEFORMATION**

Parc d'activité de la Gineste - 227 rue Pierre Carrère
12 023 RODEZ Cedex 9
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 76 12 00890 12
auprès du préfet de région Occitanie

◆ **EHPAD Combarel**

4 rue André Boyer
12000 RODEZ

Représenté par : **Mme REY Cathy**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail:

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

E-SANTEFORMATION organise l'action de formation suivante :

Intitulé	: Troubles de la déglutition	Contenu	: Voir pièce annexe
Objectifs	: Suivant programme joint		
Durée - Dates	: 7 heures réparties sur 1 journée le 19/09/2023		
Lieu	: E-SantéFormation - 227 rue Pierre Carrère - Parc d'activité de la Gineste - 12000 RODEZ Bourran - France Tél : 05.65.73.57.91		
Stagiaires	: Pour un groupe de 2 personnes		

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prx Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	EHPAD Combarel	2	175.00 €	0.00 €	350.00 €
Total HT :					350.00 €
TVA :				0.00 €	TOTAL TTC :
					350.00 €

Conditions de Paiement : EHPAD Combarel - RODEZ : Règlement à réception de facture

Article 3 : Conditions Générales

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles du règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer e-santé FORMATION au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer e-santé FORMATION par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel à l'adresse suivante : formation@e-santeformation.fr reçu au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la date de formation.

En cas d'annulation reçue moins de quatorze (14) jours calendaires avant la date de formation, l'organisme de formation retiendra 50% du montant de la proposition commerciale.

E-santé FORMATION se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés.

En cas d'absence du stagiaire en cours de formation, merci de prévenir e-santé FORMATION le plus rapidement possible. Cette absence devra être justifiée par la fourniture d'un justificatif d'absence (certificat médical, bulletin d'hospitalisation...). Le centre de formation se réserve le droit d'apprécier les autres motifs d'absence (hors raison de service non excusable). Une pénalité à hauteur du montant de la formation pourra alors être appliquée. Le tarif INTRA reste inchangé même s'il y a des absents à la formation.



Article 4 : Médiation à la consommation

Coordonnées et modalités de saisie de l'Association des Médiateurs Européens (AME) :

Le consommateur peut saisir l'ANM Conso (Association Nationale des Médiateurs) soit par internet : www.anm-conso.com soit par voie postale à l'adresse : Médiation de la consommation ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris. Le consommateur indique les informations suivantes : ses coordonnées complètes (Nom, Prénom, téléphone et/ou adresse mail, adresse postale), la nature de sa demande, l'exposé et la description du litige, les documents factuels utiles à la compréhension du litige, les échanges intervenus avec la structure, ses attentes concernant l'action du médiateur et la solution qu'il envisage.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Rodez sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Rodez, le 20 juillet 2023

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour EHPAD Combarel

Pour E-SANTEFORMATION

PIERRE GIGAREL

Directeur

Pour le Président
Par déléguation
Le Vice Président

Francis FOURNIE



Pb *Pd*



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision n°2023.338 : EHPAD COMBAREL - Convention de formation
"Troubles de la déglutition" avec E-SANTEFORMATION (Rodez)

.....
Date de décision: 24/07/2023

Date de réception de l'accusé 28/07/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC2023338

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20230724-DEC2023338-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2023.338.pdf (99_AU-012-261201073-20230724-DEC2023338-AU-1-1_1.pdf)

Annexe : 2023.338 ANNEXE.pdf (99_AU-012-261201073-20230724-DEC2023338-AU-1-1_2.pdf)
annexe